

Image not found or type unknown



vente d'une maison lorsque le conjoint survivant ne l'occupe plus

Par **gelaser**, le **22/10/2010** à **15:43**

Bonjour,

Ma mère, veuve depuis 30 ans environ, occupais la maison familiale jusqu'en septembre.

Pour des problèmes de mobilité, elle a été admise en maison de retraite et n'occuperas donc plus jamais cette maison.

Est ce que les enfants, avec son accord, peuvent vendre cette maison.

Merci d'avance pour votre réponse.